
un autre projet est possible

collectif-cptg.org



Communiqué de presse du mardi 12 mars 2024

Triangle de Gonesse : le CPTG demande un débat public impartial sur l'avenir des 110 hectares contrôlés par la puissance publique

Le Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG) demande d'urgence l'organisation d'une véritable concertation avant toute décision qui engagerait l'avenir des 110 hectares de terres agricoles contrôlés par la puissance publique sur le Triangle de Gonesse, où le gouvernement a annoncé la construction d'une Cité scolaire avec internat dans une zone exposée au bruit et au risque d'accident.

GPA juge et partie

Dans un [courrier adressé le 13 février au directeur général de Grand Paris Aménagement \(GPA\)](#), le Collectif pour le Triangle de Gonesse demande l'organisation d'une concertation sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP).

Juge et partie, GPA, qui pilote l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Triangle de Gonesse, n'est pas en situation d'organiser ce débat de manière impartiale.

Depuis plus d'un an, **le CPTG**, avec le soutien d'élus locaux et de syndicats de l'Éducation, **adresse des demandes de rendez-vous** à Matignon, aux ministres successifs de l'Éducation nationale, au recteur de l'académie de Versailles, aux ministres des Transports et de l'Agriculture, à la présidente du Conseil régional ainsi qu'au préfet de Région, **pour que le projet de Cité scolaire soit instruit de la même manière que la prison prévue** par le « Plan Val d'Oise » annoncée le 7 mai 2021 par le Premier ministre d'alors, Jean Castex.

Prison, cité scolaire : un même plan Val d'Oise, pourquoi deux méthodes de concertation ?

Nous nous félicitons que le projet d'établissement pénitentiaire, lui, a fait l'objet d'une concertation publique dès janvier 2023, à l'initiative du ministère de la Justice. Deux garants de la Commission nationale du débat public ont été nommés pour en assurer l'impartialité. Un dossier de concertation a été présenté et débattu, et six sites d'implantation potentielle ont été examinés. Celui de Goussainville, situé au bout des pistes nord de Roissy, a été rejeté en raison des nuisances aériennes de l'aéroport Charles-de-Gaulle.

